

le débat du jour

Le citoyen doit-il avoir son mot dans l'élaboration des budgets

Si une résolution N-VA, CD&V, Open VLD déposée au Vlaams Parlement est suivie d'effet, la Flandre deviendra la première entité fédérée à instaurer le « budget participatif ». Une bonne idée ?

John Pitseys

John Pitseys est docteur en philosophie et licencié en droit. Il est chargé de recherches au Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). Un de ses principaux thèmes de recherche est l'analyse des systèmes démocratiques. Il vient de coordonner un dossier sur la démocratie participative pour « La Revue Nouvelle ».



« Donner l'impression que la politique "sert" »

Le « budget participatif » permet à des citoyens d'affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale à des projets qu'ils veulent voir aboutir. Née en 1989 à Porto Alegre, au Brésil, cette innovation démocratique a essaimé sur tous les continents. Chez nous, Thuin, Mons, Charleroi, Sambreville, Chimay ou Bruxelles l'ont adoptée. Pour John Pitseys, chercheur au Crisp, rien ne s'oppose à ce que l'expérience dépasse le niveau local.

Quel est l'intérêt de cette mesure ?

L'attrait du budget participatif, c'est que les enjeux de la décision sont visibles, ils sont préhensibles. On ne demande pas aux citoyens de se prononcer sur des réformes systémiques : on est dans une logique de projets. « L'argent que vous débloquez va pouvoir être consacré à telle chose, tel projet, tel investissement ». Le citoyen a l'impression que faire de la politique « sert à quelque chose ». Il s'agit non seulement de rapprocher la décision politique du citoyen mais – surtout dans le cas où il y a un pouvoir décisionnel – de tout simplement lui donner un pouvoir de décision – certes limité à certaines matières et dans le cadre d'un certain budget alloué.

Concrètement, comment procède-t-on ?

D'abord, la procédure est encadrée par un certain nombre de règles – règlement d'attribution des différents budgets : montant

maximum de budget, par exemple. Et puis souvent, on collecte des idées de projets, qui peuvent être formulées par des associations, des citoyens, voire par l'administration publique elle-même. Il y a alors une analyse technique, une mise en forme de ces projets, et puis un vote des projets qui sont considérés comme prioritaires.

On est dans le cadre de la démocratie participative ou de la démocratie directe ?

S'il s'agit d'organiser un débat public autour d'un certain nombre de projets d'investissements, de faire voter un certain nombre de priorités mais de laisser le dernier mot à l'autorité publique, on est plutôt dans un cadre de démocratie participative. Si le processus de décision est supposé emporter la décision sur ces projets d'investissements, alors on est plutôt dans un élément de démocratie directe.

L'addition de projets particuliers et « intéressés » n'est-elle pas susceptible de mettre en péril l'intérêt général ?

Encore faut-il montrer que ces intérêts particuliers sont présents de manière plus partielle, moins désintéressée, voire plus manipulatrice dans le cadre du budget participatif que dans le cadre, par exemple, des délibérations du collège communal ou du conseil communal. Et d'autre part, il faut pouvoir montrer que la mise en avant d'intérêts particuliers est forcément incompatible avec l'intérêt général.

Après, ces budgets participatifs font l'objet d'une délibération et d'un vote. Et ce qui est particulièrement important, c'est la mise en forme des délibérations publiques.

Est-ce que ces délibérations sont effectivement publiques ? Est-ce que les règles de prise de parole permettent l'expression équitable des différents partis ? Est-ce qu'il y a des processus de contrôle et d'évaluation des décisions qui sont prises ? Comme toujours, le diable est dans les détails. Et comme toujours, les objections les plus massives peuvent être traitées à l'aide d'une procédure bien conçue...

Élargir la mesure à une Région, comme la Flandre pourrait le faire, est-ce jouable ?

Oui, mais sans doute au prix d'une simplification et d'une rigidification de la procédure – ce qui n'est pas forcément négatif, d'ailleurs. Dans un dossier sur la démocratie participative que je viens de coordonner pour « La Revue Nouvelle », un des auteurs, Olivier Petit, plaide pour l'instauration, au niveau régional et au niveau belge, de « référendums budgétaires », sur le modèle suisse. Et au fond, ces référendums budgétaires ont des objets assez proches des budgets participatifs : il s'agit de mettre au vote – au niveau cantonal en Suisse, mais on pourrait l'imaginer au niveau régional chez nous – différentes propositions d'investissements...

Propos recueillis par WILLIAM BOURTON

Anne-Emmanuelle Bourgaux

Anne-Emmanuelle Bourgaux est docteur en droit. Sa thèse était intitulée « La démocratisation du gouvernement représentatif en Belgique, une promesse oubliée ? ». Elle est chargée de cours à l'ULB et à l'UMons.



alternatives



Jean-François Kahn Journaliste et essayiste

Le miracle Emmanuel Macron

Il y a un miracle Macron. Il est certes minoritaire dans l'opinion, mais, à en croire les derniers sondages, il obtient entre 40 et 47% d'avis favorables.

Or, il devrait, logiquement, être à 15% maximum.

D'abord parce qu'il a contre lui, farouchement dans l'opposition, l'extrême droite, les souverainistes, la droite officielle, la gauche officielle, les extrêmes gauches, ce qui reste du parti écologiste et même une partie du centre.

Ce qui hier, encore, regroupait 85% des sensibilités représentatives de l'opinion française.

Ensuite parce que nul, jusqu'ici, n'avait pris en six mois autant de mesures susceptibles de lui mettre l'immense majorité de mes compatriotes à dos.

Résumons : réforme du code du travail impliquant que soient désormais plafonnées les indemnités en cas de licenciement abusif ; suppression de l'impôt sur la fortune dénoncée et ressentie comme un cadeau fait aux riches ; fin de la progressivité de la taxation des revenus du capi-

tal, autre initiative perçue comme favorable aux plus privilégiés ; baisse des subventions aux logements locatifs ; suppression d'un certain nombre d'« emplois aidés » payés par les contribuables et mis par l'État au service des associations, des municipalités et de l'Éducation nationale ; augmentation de la CSG, impôt qui frappe en particulier les retraités ; réduction des crédits affectés aux collectivités locales ; licenciement du chef d'état-major des Armées.

Et on en passe.

Alors pourquoi ce taux d'approbation a priori improbable ?

Certes 59 à 52% (selon les sondages) des Français restent hostiles, mais, ce pourcentage regroupant toutes les oppositions, cela signifie que droite d'opposition et gauche d'opposition sont très minoritaires. D'ailleurs la personnalité la plus populaire, Nicolas Hulot, est un ministre d'Emmanuel Macron.

Pourquoi cet échec, flagrant, de toutes les tentatives de déclenchement d'un mouvement social ?

La première raison tient au

positionnement plus central que centriste du jeune président.

La droite devrait normalement le soutenir puisqu'il réalise en matière économique et sociale ce qu'elle avait toujours préconisé sans oser, précisément, le réaliser elle-même. Or elle a choisi, avec Laurent Wauquiez, l'opposition frontale. Cela rend évidemment service au président car cela le recentre et affaiblit les arguments de la gauche qui qualifie sa politique d'ultra-droitière.

Emmanuel Macron incarne la fonction présidentielle d'une façon contestable, mais à laquelle beaucoup de Français restent accros

À gauche, le leadership étant désormais assuré par la fraction radicale de Jean-Luc Mélenchon (et la droite s'étant elle-même radicalisée), l'aile réformiste ou social-démocrate finit par considérer Macron comme un moindre mal.

La seconde raison du miracle, c'est qu'alors que se sont succédés à la tête de l'État deux prési-

dents, Nicolas Sarkozy et François Hollande (et même trois avec Jacques Chirac), qui, pour des raisons diamétralement opposées, ne faisaient pas présidents, Emmanuel Macron incarne, lui, la fonction d'une façon contestable, mais à laquelle beaucoup de Français restent accros : je veux dire « gaullienne ».

A cet égard, son déplacement en Afrique et la confrontation avec les étudiants de Ouagadougou fut emblématique. Aucun président n'avait encore, tout en incarnant la nation dont il était l'ambassadeur, pris le risque, assumé et surmonté, d'une telle confrontation.

Mais il y a une dernière raison qui apparaît plus nettement quand on sillonne le pays profond en tendant l'oreille et en échangeant avec une population non encartée et non militante.

Ce qui domine, ce n'est pas une adhésion (comme il y a eu à gauche l'adhésion à François Mitterrand ou à droite à Nicolas Sarkozy), c'est, au-delà des critiques et des réticences, cette espérance, cette attente sourde : « et si ça marchait ! », doublée

de cette inquiétude lancinante « en cas d'échec, qui et quoi ? ».

Ce qui se traduit, *in fine*, à mi-voix, par un « finalement, pourvu que ça marche ». C'est-à-dire souvent « personnellement je ne suis pas favorable, mais tout de même, pourvu que ça marche ! »

Ce qui débouche sur ce paradoxe : si on prend un par un les différents segments de son orientation (pro-libéral, pro-européen, pro-mondialiste, multiculturaliste, partisan de toutes les ouvertures), Macron est minoritaire.

Or, c'est la synthèse de ces positionnements minoritaires, et sa façon de les porter, qui pourrait bien, demain, le rendre majoritaire. ■

Le déplacement d'Emmanuel Macron en Afrique et sa confrontation avec les étudiants de Ouagadougou, la semaine passée, est emblématique d'une tout autre posture présidentielle. © REUTERS.

